

## PROPOSITION DE RESUME SUR L'ETAT DES STOCKS – VOILIER INDO-PACIFIQUE



Indian Ocean Tuna Commission  
Commission des Thons de l'Océan Indien



### ÉTAT DE LA RESSOURCE DE VOILIER INDO-PACIFIQUE (SFA : *Istiophorus platypterus*) DE L'OCEAN INDIEN

Tableau 1. Voilier indo-pacifique : état du voilier indo-pacifique (*Istiophorus platypterus*) dans l'océan Indien.

Zone <sup>1</sup>	Indicateurs	Détermination de l'état du stock 2019
océan Indien	Captures 2018 <sup>2</sup> : 36,911 t Captures moyennes 2014–2018 : 31,267 t PME (1 000 t) (IC 80%) : 23,9 (16,1 – 35,4) $F_{PME}$ (IC 80%) : 0,19 (0,14 - 0,24) $B_{PME}$ (1,000 t) (IC 80%) : 129 (81–206) $F_{2017}/F_{PME}$ (IC 80%) : 1,22 (1 – 2,22) $B_{2017}/B_{PME}$ (IC 80%) : 1,14 (0,63 – 1,39) $B_{2017}/B_0$ (IC 80%) : 0,57 (0,31 – 0,70)	

<sup>1</sup>Limites pour l'océan Indien = zone de compétence de la CTOI.

<sup>2</sup>Proportion des captures estimées ou partiellement estimées par le Secrétariat de la CTOI en 2019 : 28%

Légende du code couleur	Stock surexploité ( $SB_{\text{année}}/SB_{PME} < 1$ )	Stock non surexploité ( $SB_{\text{année}}/SB_{PME} \geq 1$ )
Stock sujet à la surpêche ( $F_{\text{année}}/F_{PME} > 1$ )	17%	60%
Stock non sujet à la surpêche ( $F_{\text{année}}/F_{PME} \leq 1$ )	5%	16%
Pas évalué/incertain		

### STOCK DE L'Océan INDIEN – AVIS DE GESTION

**État du stock.** Une nouvelle évaluation du stock de voilier indo-pacifique a été réalisée en 2019 en utilisant le modèle C-MSY. Les techniques d'évaluation des stocks pauvres en données indiquent que  $F$  était supérieure à  $F_{PME}$  ( $F/F_{PME}=1,22$ ) et que  $B$  est supérieure à  $B_{PME}$  ( $B/B_{PME}=1,14$ ). Un modèle alternatif utilisant les techniques d'analyse de réduction des stocks (SRA) a donné des résultats similaires. Le stock semble montrer une augmentation continue des captures, ce qui est préoccupant (Figure 1) et indique que les niveaux de mortalité par pêche pourraient devenir trop élevés (Figure 2). Toutefois, les deux modèles d'évaluation reposent sur les données de captures, mais la série de prises est très incertaine. En outre, certains aspects de la biologie, de la productivité et de la pêche de cette espèce, ainsi que le manque de données sur lesquelles fonder une évaluation plus formelle, sont également une source de préoccupation. Compte tenu du poids de la preuve disponible en 2019, l'état du stock ne peut être évalué et est jugé incertain.

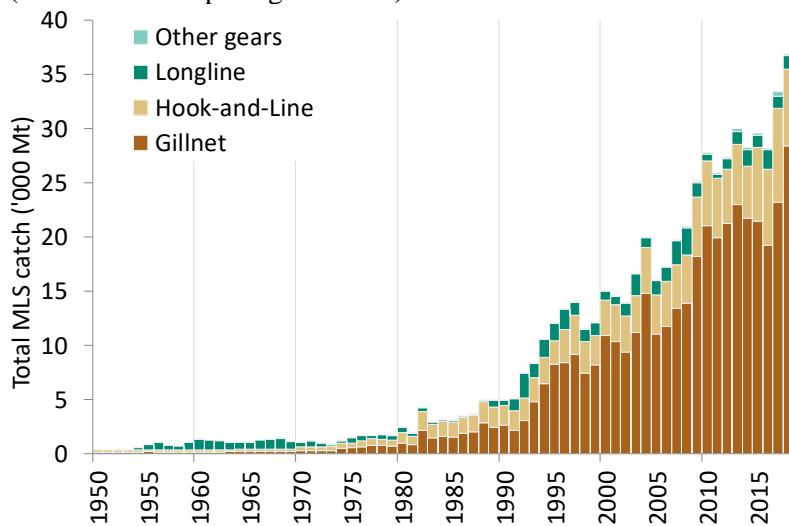
**Perspectives.** Depuis 2009, les captures ont dépassé la PME estimée et ont également augmenté de 58% entre 2008 et 2017. Cette augmentation des prises et de l'effort de pêche des filets maillants côtiers au cours des dernières années est une source de préoccupation importante pour le stock de l'océan Indien, mais on ne dispose pas d'informations suffisantes pour évaluer l'effet que cela aura sur cette ressource. Il est également noté que les prises de 2017 (33 136 t) dépassent la limite de capture prescrite dans la Résolution 18/05 (25 000 t).

**Avis de gestion.** Les limites de captures fixées dans la résolution 18/05 ont été dépassées. La Commission

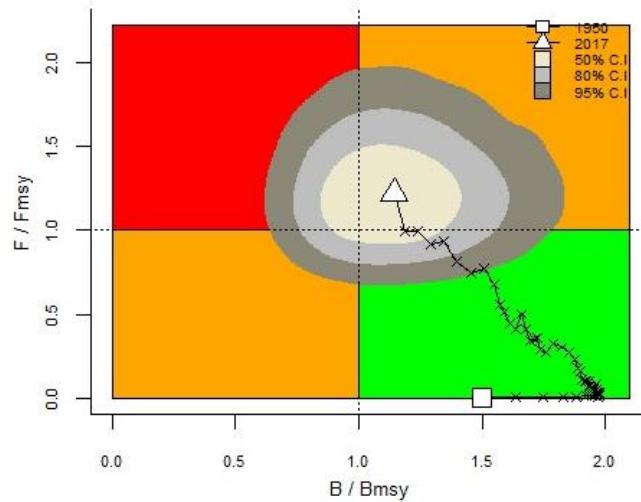
devrait prévoir des mécanismes garantissant que les limites de captures ne sont pas dépassées par les pêcheries concernées. Il est justifié de mettre l'accent sur la recherche sur l'élaboration d'indicateurs de CPUE possibles pour les pêcheries au filet maillant et d'explorer davantage les approches d'évaluation des stocks pour les pêcheries pauvres en données. Compte tenu du peu de données déclarées pour la pêche côtière au filet maillant et de l'importance de la pêche sportive pour cette espèce, des efforts doivent être faits pour combler ces lacunes. L'absence de relevés des captures dans le golfe Persique devrait également être examinée afin d'évaluer le degré d'épuisement localisé dans les zones côtières de l'océan Indien.

Les principaux points suivants devraient être également notés :

- **Production maximale équilibrée** : l'estimation pour le stock de l'océan Indien est de 23 900 t;
- **Points de référence provisoires** : bien que la Commission ait approuvé en 2015 la Recommandation 15/10 *Sur des niveaux de référence-cibles et -limites et sur un cadre de décision*, de tels points de référence n'ont pas été définis pour le voilier indo-pacifique.
- **Principaux engins de pêche** (captures moyennes pour 2014-2018) : les filets maillants représentent environ 74% des captures totales dans l'océan Indien, suivis par la traîne et la ligne à main (23%), le reste des captures étant réalisé à la palangre et autres engins (Figure 1).
- **Principales flottes** (captures moyennes pour 2014-2018) : Les trois-quarts des captures totales de voilier indo-pacifique sont réalisés par quatre pays situés en mer d'Arabie : R.I. d'Iran (filet maillant) : 33%; Inde (filet maillant et traîne) : 22% ; Pakistan (filet maillant) : 14% et Sri Lanka (filet maillant et palangre fraîche) : 7%.



**Figure 1.** Voilier indo-pacifique : prises de voilier indo-pacifique par engins et par années, disponibles dans la base de données de la CTOI (1950-2018). Note : la catégorie « autres engins » (« other gears ») inclut : senne côtière, senne danoise, senne de plage et senne coulissante.



**Figure 2.** Voilier indo-pacifique : Graphe de Kobe de l'évaluation par analyse de la réduction de stock (méthode C-MSY) de l'ensemble de l'océan Indien (les courbes de niveau sont les 50<sup>e</sup>, 65<sup>e</sup> et 90<sup>e</sup> percentiles de l'estimation de 2017). Les lignes noires indiquent la trajectoire des estimations ponctuelles (cercles bleus) du rapport de B et du rapport de F pour chaque année entre 1950 et 2017.